

Fort-de-France, le 4 mars 2026

COMMUNIQUE DE PRESSE

SÉCHERESSE 2026

La Martinique est placée en vigilance sécheresse

La Mission Interservices de l'Eau et de la Nature (MISEN), réunie en comité sécheresse, a analysé l'évolution de la ressource en eau, qui s'amenuise depuis le début du mois de février, malgré les quelques précipitations enregistrées. Bien que les prévisions météorologiques annoncent une saison normale en termes de pluviométrie, la situation reste préoccupante. En effet, ces pluies ne suffisent pas à recharger efficacement les rivières, ce qui entraîne des tensions sur de nombreux cours d'eau en Martinique. Seuls quelques bassins versants dans le Nord-Atlantique et dans le Nord-Caraïbe sont épargnés.

La baisse des débits des rivières risque de se poursuivre et de s'aggraver si les précipitations restent insuffisantes sur une durée prolongée. Actuellement, les débits de certaines rivières ne permettent déjà plus de couvrir l'ensemble des besoins en eau tout en préservant le milieu naturel. Cette problématique est particulièrement marquée dans les rivières où d'importants prélèvements pour l'alimentation en eau potable sont effectués, telles que Rivière Blanche, Lorrain ou encore Dumauzé.

Face au risque de crise liée à la sécheresse à court ou moyen terme, le préfet de la Martinique a placé l'ensemble du territoire en vigilance sécheresse, premier des 4 niveaux prévus par l'arrêté-cadre de gestion des sécheresses.

En vigilance sécheresse, les usagers sont invités à porter une attention accrue à leur consommation d'eau, en la limitant au strict nécessaire et en adoptant les bons gestes pour une gestion responsable de la ressource.

Cela signifie notamment :

- restreindre les usages secondaires (nettoyage des voitures, lavages extérieurs, remplissage de piscines privées, etc.) ;
- réduire le lavage des voies et trottoirs au strict nécessaire de salubrité ;
- réduire les consommations d'eau domestique ;
- procéder à des arrosages modérés des espaces verts ;
- restreindre ses prélèvements directs en cours d'eau.

Adopter des gestes simples pour économiser l'eau permet une utilisation raisonnée de la ressource et aide à limiter les risques de pénurie. Il est important d'intégrer, autant que possible, des écogestes au quotidien, tels que :

- éviter de laisser couler l'eau inutilement notamment lors du lavage des mains, des dents ou de la vaisselle ;
- pendant la douche, demeurer attentif au temps passé sous l'eau (une minute représente une consommation d'environ 15 litres !) ;
- utiliser les appareils de lavage comme le lave-linge et le lave-vaisselle à pleine capacité, afin d'éviter des cycles inutiles ;
- limiter les arrosages dans son jardin, et lorsque c'est possible, utiliser de l'eau de pluie récupérée ;
- ne pas faire de stock d'eau à partir de l'eau du réseau ;
- vérifier et réparer les fuites des robinets et chasses d'eau ;
- limiter ou différer le lavage de sa voiture ;
- éviter de remplir ou de vidanger sa piscine, etc.

L'installation d'équipements économes en eau, comme des économiseurs d'eau pour les robinets et douches (mousseurs, réducteurs de débit, régulateurs, et autres kits économiseurs) contribue à une économie significative, jusqu'à 40 à 60 % d'eau.

Enfin, pour prévenir toute perte d'eau due à des fuites détectées sur le réseau collectif d'eau potable, nous vous invitons à signaler rapidement toute fuite aux services responsables. Vous pouvez les contacter en utilisant les coordonnées indiquées ci-dessous.

SAUR (Cap Nord, à l'exception des communes de Trinité et du Robert)	05 96 61 98 44	
SME (CA Espace Sud & communes de la Trinité et du Robert)	09 69 32 97 22	smeaux.fr/info-reseau/ Application OMIJO : www.omijo.app
ODYSSI (CACEM)	05 96 71 20 10	www.odyssi.fr/signalement/form

Toutes les informations sont disponibles sur le site de la Préfecture, de la DEAL et sur le portail national de gestion de la sécheresse VigiEau (vigieau.gouv.fr) aux liens suivants :

<https://www.martinique.gouv.fr/index.php/Actions-de-l-Etat/Environnement-sante-publique/Secheresse>

<https://vigieau.gouv.fr/>

Chaque usager peut retrouver le kit de communication « Face à la sécheresse, j'ai les bons réflexes » de la DEAL et son équivalent du Ministère de la Transition écologique aux adresses suivantes :

<https://www.martinique.developpement-durable.gouv.fr/face-a-la-secheresse-j-ai-les-bons-reflexes-a2023.html>

<https://www.ecologie.gouv.fr/secheresse-economiser-leau>

Cabinet du préfet

Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle

communication@martinique.gouv.fr